

DURÉE

0,12500 jours (soit 1 heure)

PRIX

60 € par participant

Soit 72 € TTC

Frais de repas et d'hébergement non inclus

PUBLIC CONCERNÉ

Une formation à destination des collaborateurs et personnels évoluant dans le secteur du bâtiment ou de l'immobilier et souhaitant acquérir une culture technique générale en bâtiment et se familiariser avec la terminologie (vocabulaire) utilisée par les professionnels de la construction.

- Maîtres d'ouvrage
- Maîtres d'oeuvre
- Professionnels de l'immobilier : agents, négociateurs, gestionnaires, syndics, ...
- Professions juridiques : notaires, avocats, huissiers de justice, ...
- Professionnels du bâtiment et de la construction : architectes, conducteurs de travaux, chefs de chantier, économistes de la construction, artisans, cadres et salaires de la construction, ...
- Diagnostiqueurs immobiliers
- Etc.

PRÉREQUIS

Posséder une bonne connexion internet

Navigateurs : Firefox, Chrome, Safari

PÉDAGOGIE

A travers différents contenus (vidéos, ateliers pédagogiques et interactifs, documents...) parcourez les points essentiels et devenez acteur de votre formation !

FORMATEURS

Experts, ingénieurs, avocats, juristes, techniciens

ÉVALUATION ET SUIVI

Évaluations tout au long de la formation. Des évaluations et ateliers pédagogiques sont mis en place à chaque thème abordé

**OBJECTIFS**

- Connaître la réglementation des états des lieux locatifs
- Identifier les responsabilités en cas de dégradations
- Comprendre les notions de vétusté et de force majeure
- Identifier les bonnes pratiques pour la réalisation d'un état des lieux
- Distinguer le contenu d'un état des lieux
- Acquérir la méthodologie de réalisation d'un état des lieux
- Discerner les tarifs et les règles de répartition des honoraires
- Connaître les délais de modifications de l'état des lieux
- Identifier les responsabilités en cas d'absence d'état des lieux
- Connaître les recours en cas de litige
- Questionnaire de satisfaction

**PROGRAMME**

1. L'état des lieux locatif, c'est quoi ?
 - Vidéo 1 Connaître les généralités de l'état des lieux2'
 - Réglementation : Quel texte régit quoi (Associez les paires de cartes) ?3'
2. 2. Responsabilités des dégradations en matière locative
 - Vidéo 2 Identifier les responsabilités en matière de dégradations locatives2'
 - Vrai ou Faux ?2'
3. 3. Notions de vétusté et de force majeure



- Vidéo 3 Comprendre les notions de vétusté et de force majeure^{2'}
 - Durée de vie 11'
 - Durée de vie 21'
 - Durée de vie 31'
 - Durée de vie 41'
 - Durée de vie 51'
 - Durée de vie 61'
4. 4. Réalisation un état des lieux
- Vidéo 4 La réalisation d'un état des lieux^{2'}
 - Retrouver les affirmations exactes^{1'}
5. 5. Le contenu d'un état des lieux
- Vidéo 5 : Le contenu d'un état des lieux^{2'}
 - Retrouver l'affirmation exacte dans la liste suivante^{1'}
6. 6. La méthodologie de l'état des lieux
- Vidéo 6 Méthodologie de l'état des lieux^{2'}
 - Trouver les dégradations^{1'}
7. 7. Les tarifs et honoraires
- Identifier les tarifs et les règles de répartition des honoraires-
 - Calcul des frais d'état des lieux pour un locataire^{1'}
8. 8. Les modifications et délais
- Vidéo 8 : Les délais de modifications de l'état des lieux^{1'}
 - Vérification du délai de modification^{1'}
9. 9. Responsabilité en cas d'absence d'état des lieux
- ✓ Vidéo 9 : Les responsabilités en cas d'absence d'état des lieux^{2'}
 - ✓ A qui incombe la charge de la preuve ? (Associez les paires de cartes)^{3'}
10. 10. Les recours en cas de litige
- Vidéo 10 : Connaître les recours en cas de litige^{1'}
11. 11. Synthèse de la formation : Etat des lieux
1. Vidéo 11 : Synthèse de la formation^{2'}
 2. QCM^{2'}



3. Guide synthétique : état des lieux locatif15'
12. Questionnaire de satisfaction
1. Questionnaire de satisfaction1'

**VALIDATION**

Attestation de formation délivrée par l'OFIB, organisme certifié **QUALIOP1**



MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

La formation est réalisée à distance. L'animation pédagogique prend la forme d'une alternance de séquences théoriques et d'évaluations sous formes d'ateliers interactifs : glisser-déposer, texte à trous, QCM, quiz, études de cas pratiques basés sur des situations professionnelles, association de cartes, images interactives (...). La formation est réalisée au moyen d'un ordinateur, d'un smartphone ou d'une tablette disposant d'une bonne connexion Internet. L'accès à la plateforme et au programme est établi pour une durée de 3 mois à compter de votre première connexion.

Vous pouvez à tout moment nous interroger ou poser vos questions sur notre plateforme d'E-learning (voir champ ci-dessous) ou nous adresser un courriel à l'adresse suivante : formation@ofib.fr. Au besoin l'un de nos formateurs pourra vous contacter sur votre lieu de travail du lundi au vendredi (9h00/12h00 -14h00-17h00)

ACCUEIL MA FORMATION SERVICE FORMATION NOTIFICATIONS

CONTACTER MON SERVICE FORMATION

Le message que vous allez envoyer est destiné à votre service formation. Il le recevra automatiquement et vous répondra par le moyen le plus approprié.

OBJET : Renseignez le sujet du message ici

Ecrivez votre message ici

EFFACER ENVOYER

Attention : la question posée devra être en rapport avec la séquence ou le parcours proposé ; toute question relative à un sujet non abordé ou relevant de conseil stratégique ou juridique sera automatiquement rejetée.

Tout au long de la formation e-learning, votre assiduité est contrôlée via des données informatiques (temps de connexion, temps passé par activité, score...). La réussite à la formation e-learning est conditionnée par les deux éléments suivants :

- ✓ Vous devez avoir effectué 100% du parcours
- ✓ Vous devez avoir obtenu un score global minimum de 60% aux évaluations

Sous réserve de réussite aux critères ci-dessus, vous recevrez une attestation de formation indiquant le nombre d'heures de formation réalisées et le score global obtenu aux évaluations.